

# Préserver la qualité de l'eau

19 février 2023

## **S-métolachlore : vers l'interdiction des principaux usages pour préserver la qualité des eaux souterraines**

L'Anses a mené une expertise sur le risque de contamination des eaux souterraines par la substance herbicide S-métolachlore et ses métabolites. L'évaluation montre que les concentrations estimées des trois métabolites métolachlore-ESA, métolachlore-OXA et métolachlore-NOA dans les eaux souterraines sont supérieures à la limite de qualité fixée par la législation européenne en la matière. Afin de préserver la qualité des ressources en eau, l'Anses engage la procédure de retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques à base de S-métolachlore. Le S-métolachlore est l'une des substances actives herbicides les plus utilisées en France. Elle se dégrade en métabolites qui migrent dans les milieux : les sols et les eaux de surface et eaux souterraines. Lors des contrôles des eaux destinées à la consommation humaine, les métabolites du S-métolachlore ont été fréquemment détectés à des concentrations dépassant les normes de qualité.

Dans ce contexte, l'Agence a collecté toutes les données de présence des métabolites du S-métolachlore dans les eaux (souterraines, de surface et distribuées pour la consommation humaine) à travers son dispositif de phytopharmacovigilance et publié son rapport en 2021. A l'issue de ce rapport, l'Agence a introduit des mesures de restriction dans les autorisations de mise sur le marché des produits à base de S-métolachlore, en particulier une réduction des doses maximales d'emploi pour le maïs, le tournesol, le soja et le sorgho.

[Lire l'article complet](#)

Voir aussi : [les pesticides dans l'eau du robinet](#)

Le 15 février 2023 - Par l'**Anses** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.